



7. ASSISTER LE CLIENT DANS LA RECEPTION DE L'INSTALLATION

7ème point de la charte QUALISOL :

*« L'installateur règle et met en service l'installation, puis procède à la **livraison des travaux** en présence du client. Il lui remet notices et tous documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien/maintenance du CESI, ... »*

J'ai laissé le chapitre pour ceux que cela peut intéresser.

*Pour ce qui nous concerne, assurez-vous que vous avez bien reçu les **MANUELS D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN** et surtout, lisez les ainsi que nos **FAQ** : un appareil **bien installé et bien entretenu** durera beaucoup plus longtemps, au bilan il **vous coûtera moins cher.***

Transmettez nous les attestations figurant en fin de manuel le cas échéant, et si possible une photo de l'installation ainsi que vos commentaires.

7. RECEPTION



Le jour de la réception de l'installation, l'installateur devra assurer une visite complète de l'installation avec le client.

Il procédera à la livraison des travaux. Il remettra au client notices par (ex : tableau des vannes saisonnières à manœuvrer) et tous documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien/maintenance du CESI.

La bonne information du client sur les règles de base de vérification de bon fonctionnement de son CESI doit permettre d'éviter des interventions de l'installateur parfois non justifiées.

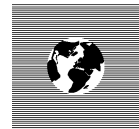
Important

Ne pas oublier que, dans le cadre de la procédure pour l'attribution de la prime CESI ADEME, l'installateur doit signer le bon de réception de l'installation et son engagement sur l'apport de la garantie au client, au dos du formulaire de description du CESI (document présenté pages suivantes).

Remplir la « fiche installation » de description du CESI et la renvoyer à la délégation régionale de l'ADEME

Assister le client dans la réception de l'installation

7. RECEPTION



DESCRIPTION DU CESI

Identification de l'utilisateur :	Identification de l'installateur :
Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse Postale :	Adresse :
.....
.....	CP et Ville :
Code Postal et Ville :	Téléphone :
Téléphone :	Télécopie :
Adresse de l'installation (<i>si différente</i>) :	mél :
.....	SIRET et APE :
.....	N° Qualisol
.....

Assister le client dans la réception de l'installation

7. RECEPTION



Caractéristiques de l'installation :

Bâtiment concerné Résidence principale
 Résidence secondaire
 Autre :.....
 Nombre d'habitants :.....

Marque du CESI :.....
Type :.....
Modèle :.....
Implantation :.....

Intégration en toiture : oui non
Surface des capteurs : m²
Volume du ballon : litres
Résistance électrique intégrée : oui non
Echangeur : oui non
Energie d'appoint : électricité
 fioul
 Autre
 à préciser :.....

Coût de l'installation selon devis joint :

Capteur : HT
Autres équipements : HT
Pose : HT
Autres prestations : HT
(à détailler)

Total : HT
T.V.A. :

Total : TTC
Prime ADEME :

Programmation :

Date de la commande :..... / /

Date de la mise en service :..... / /

Remarques :

7. RECEPTION



Attestation de réception et de mise en service par l'utilisateur :

Je soussigné certifie avoir procédé à l'installation et au raccordement du chauffe-eau solaire ci-dessus décrit, et avoir effectué sa mise en service en présence de l'utilisateur Mr./Mme à la date du / /

Sur cette installation, conformément aux conditions arrêtées avec l'ADEME :

- J'assurerai une garantie de bon fonctionnement de 2 ans à compter de ce jour.
- Je m'engage à intervenir dans les plus brefs délais en cas de problème de fonctionnement de l'installation.

Signature et cachet de l'installateur :

Date : / /

Assister le client dans la réception de l'installatio

7. RECEPTION



Engagement de l'utilisateur :

L'utilisateur soussigné certifie que les informations fournies dans la présente fiche sont complètes, sincères et véritables.

Concernant l'installation solaire pour laquelle la prime a été accordée, l'utilisateur déclare en outre :

- avoir accompli en temps utile toutes démarches relatives aux règles et dispositions applicables localement en matière de constructions et d'urbanisme,
- s'il est locataire ou occupant à titre gratuit, avoir obtenu préalablement aux travaux, l'autorisation du propriétaire bailleur,
- autoriser l'ADEME, ou tout mandataire de cet organisme à effectuer une visite de contrôle en sa présence, sous réserve de prise de rendez-vous préalable,
- ne pas avoir déjà pour cette installation soit fait la demande de prime auprès d'une Délégation Régionale de l'ADEME, soit bénéficié de la prime au travers d'une réduction de la facture établie par un opérateur ayant signé un Contrat Régional d'Objectif avec l'ADEME

Nom et signature de l'utilisateur :

Date : / /